

COMMUNE DE LADINHAC

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 JANVIER 2026

Le Conseil Municipal de LADINHAC s'est réuni le Mardi 13 Janvier 2026 à 20h à la salle du Conseil Municipal de LADINHAC, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 06 Janvier 2026.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Monique CANTAREL, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX, Roland MAFFRE et Marie-Ange SOUQUIERES.

Absent : Hervé DELPUECH

Secrétaire de séance : Marie-Ange SOUQUIERES

I : Adoption du compte-rendu de la séance du 18 Décembre 2025 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II : Protection des captages : le Pouget:

M. le Maire présente au Conseil la facture de l'entreprise GEOPROJET, concernant l'avis hydrogéologique sur la protection des captages du Pouget, pour un montant de 2700 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à régler la facture de l'entreprise GEOPROJET, pour un montant de 2700 € HT.

III :

- **Acquisition et cession de terrains :Goutefrau**

Marie-Ange SOUQUIERES sort de la salle.

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il y a lieu d'acquérir les parcelles suivantes :

* Parcelles B 1630 B 1640 B 1645 appartenant à M. André MOUSSET

* Parcelles B 1633 B 1636 B 1638 appartenant à Mme Lucette LALA épouse SIQUIER

* Parcelles B 1643 appartenant à Mme Sophie MECHIN épouse SERIEYS

* Parcelles B 1647 B 1648 appartenant à M et Mme Geoffrey BOUYGE

* Parcelles B 1840 et 1848 appartenant à Mme Lucette SIQUIER

Et de céder les parcelles suivantes :

COMMUNE DE LADINHAC

Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 Janvier 2026

- * Parcelles B 1650 B 1654 appartenant à M. André MOUSSET
- * Parcelles B 1652 B 1653 appartenant à Mme Lucette LALA épouse SIQUIER
- * Parcelles B 1651 appartenant à Mme Sophie MECHIN épouse SERIEYS
- * - Parcelles B 1851, 1853, 1854 et 1856 appartenant à Mme Solange LABORIE
- Parcelles B 1855, 1857 et 1859 appartenant à M. Maurice SIQUIER
- Parcelle B 1858 appartenant à Mme Lucette SIQUIER

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'acquérir et de céder ces parcelles au prix de 1 € non recouvré. La cession sera consentie par les propriétaires actuels, ou par les futurs propriétaires de ces parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte l'acquisition et la cession desdites parcelles.

- **Aliénation d'une portion de chemin rural sans enquête publique**

Monsieur le Maire présente au conseil le dossier d'aliénation d'une portion de chemin rural de Goutefrau suite à l'acquisition et la cession de parcelles détaillées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte que l'ancienne portion du chemin rural située à Goutefrau soit désaffectée au profit des riverains, que l'aliénation soit réalisée sans enquête publique, la continuité du cheminement étant assurée et décide d'incorporer dans le domaine public les parcelles cédées à la commune nécessaires à l'emprise du nouveau chemin et de l'affecter à l'usage du public

Marie-Ange SOUQUIERES réintègre la salle.

M. le Maire propose au Conseil la cession, à l'euro non recouvré, de la parcelle AK398 à M. et Mme ROBERT.

Suite à une modification d'office notarial, il convient d'annuler la délibération DE 2023 110.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la cession de la parcelle AK398 à M. et Mme ROBERT et accepte l'annulation de la délibération DE 2023 110.

IV : Archives communales : prestation d'archivage itinérant :

M. le Maire présente au Conseil une nouvelle convention avec CIT « prestation d'archivage itinérant », concernant une seconde prestation pour le tri et le récolelement sommaire des archives de la commune, pour un montant de 1100.00€ HT (3 jours de travail).

Pour rappel, une première prestation a été réalisée par CIT pour le tri et l'élimination des archives de la commune.

V : Commerce multiservices : Rachat du mobilier à 1000 cafés :

M. le Maire présente au Conseil l'inventaire du matériel établi par 1000 cafés.

M. le Maire propose de convenir avec la future gérante du matériel qu'elle souhaite conserver.

VI : Réserve incendie du Fau :

Monique Cantarel sort de la salle.

M. le Maire rappelle au conseil la décision prise lors de la séance du 17 Novembre 2025 :

« La commune participe financièrement au projet d'installation d'une réserve à incendie au hameau du Fau, avec le versement d'une subvention de 30% du montant des travaux, plafonnée à 5324.31€ ; la subvention sera versée à réception du PV de réception du P.E.I (point d'eau incendie) et de la facture. »

M. le Maire présente au Conseil un devis de l'entreprise Longuecamp concernant des travaux supplémentaires pour un montant de 1920 € HT. Le montant total s'élève désormais à 19667 € HT.

Compte tenu de cette augmentation, M. le Maire propose au Conseil de modifier le montant de la subvention, qui sera plafonnée à 5900 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la modification du montant de la subvention, suite à l'augmentation des travaux annoncée.

Monique Cantarel réintègre la salle.

VII : Motions de soutien :

M. le Maire présente au Conseil une motion pour la défense de l'agriculture de nos territoires et la solidarité envers les agriculteurs du Cantal.

M. le Maire présente au Conseil une motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes.

La commune soutient les propositions de l'AMF sur :

- Le pouvoir réglementaire local, pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales
- Un moratoire sur toute nouvelle contrainte qui réduirait les moyens d'action des communes
- Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses, notamment en termes d'urbanisme et de commande publique, afin de débloquer les projets. Faire un projet devrait être plus simple, plus rapide et moins onéreux en 2025 qu'il y a 20 ans, et pourtant, c'est l'inverse qui se produit.

COMMUNE DE LADINHAC

Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 Janvier 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte les deux motions présentées par M. le Maire.

QUESTIONS DIVERSES :

✓ **Implantation d'une consigne automatisée (Mondial Relay) :**

M. le Maire présente au Conseil la convention proposée par Mondial Relay, avec les modalités suivantes :

1. Occupation du domaine public
2. Durée de 5 ans puis renouvellement tous les ans
3. Versement d'une redevance d'occupation de 850.00€ HT annuelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention proposée par Mondial Relay.

✓ **Remboursement Marie-Laure Gauzins :**

M. le Maire propose au Conseil le remboursement des sommes de 19.99€ et 26.30€ à Marie- Laure Gauzins concernant l'achat d'une poêle pour la cantine, et l'achat d'une batterie pour bloc incendie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à rembourser Marie- Laure Gauzins des sommes de 19.99€ et 26.30€.

AGENDA:

14 janvier 2026 à 14h30 : réunion des parents d'élèves sur l'école en milieu rural

Devant l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 22H00.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Mercredi 11 Février 2026.

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Marie-Ange SOUQUIERES, secrétaire de séance.